

Département du CALVADOS
 Arrondissement de CAEN
 Canton CAEN 1
 Commune de VERSON (14790)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION	L'an deux mil vingt cinq
10/11/2025	Le 17 novembre à 20h
DATE D'AFFICHAGE	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
18/11/2025	
ENVOI EN PRÉFECTURE	Étaient présents : Mme Donatin, Maire.
18/11/2025	Mmes Brioul, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM. Deau, Gué, Joubin, Le Bourgeois, Adjoints.
NOMBRE DE MEMBRES	Mmes Grenèche, Héroult, Le Déroff, Letourneur, Roux, MM. Bouchard, Deloget, Fouchet, Grelier, Monsimier, Péru, Pignorel, Simon, Conseillers.
EN EXERCICE : 27	
PRÉSENTS : 21	Absents excusés :
VOTANTS : 26	Mme Delbecque a donné pouvoir à M. Gué, Mme Vandercamère-Desmorteaux a donné pouvoir à Mme Lanfranc de Panthou, M. Courteille a donné pouvoir à Mme Donatin, M. Le Rétif a donné pouvoir à Mme Roux, M. Stoffel a donné pouvoir à Mme Perrier, Mme Quesnel.
	Secrétaire de séance : M. Deloget.

OBJET : Politique éducative/ Demande d'habilitation pour l'accès aux données administratives (Quotient familial) avec l'interface « API Particulier » pour le Portail Famille

Rapporteur : M. Emmanuel GUE, Maire adjoint à la politique éducative et à la démocratie participative.

Le Conseil municipal,

- VU le Code des relations entre le public et l'administration (CRPA), notamment son article L. 114-8, qui met en œuvre le principe du « Dites-le-nous une fois » ;
- VU la volonté de la Collectivité de simplifier et de dématérialiser les démarches administratives pour les usagers, notamment pour l'inscription aux services périscolaires et extrascolaires municipaux ;
- VU les informations concernant l'interface « API Particulier » (Application Programming Interface), un bouquet d'API donnant accès à des données administratives des particuliers, telles que le quotient familial CAF et MSA ;
- VU que cette API est uniquement accessible aux administrations et aux collectivités ;
- VU le rapport de Monsieur Emmanuel GUÉ, Maire adjoint à la politique éducative et à la démocratie participative.
- CONSIDÉRANT que le dispositif « API Particulier » facilite l'accès des collectivités aux données administratives, ce qui simplifie les démarches administratives mises en œuvre par la collectivité.
- CONSIDÉRANT que cette dématérialisation facilitera et simplifiera les démarches des familles, en étant utilisée pour le calcul de la tarification des activités périscolaires et extrascolaires municipales.

- CONSIDÉRANT que l'utilisation de ce service est gratuite pour la collectivité et pour l'usager.
- CONSIDÉRANT la nécessité de solliciter une habilitation auprès de la Direction interministérielle du numérique (DINUM) pour être autorisée à accéder aux données administratives par l'interface « API Particulier ».

Après avoir entendu le rapport de Monsieur l'Adjoint à la politique éducative et à la démocratie participative et en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ARTICLE 1 : APPROBATION DE L'UTILISATION DE L'API**
 - APPROUVE l'utilisation de l'application « API Particulier » dans le Portail Famille de l'éiteur AIGA de la collectivité, dans le but de faciliter l'accès aux données administratives nécessaires (notamment le Quotient familial) pour la simplification de la tarification des services municipaux périscolaires et extrascolaires.
- **ARTICLE 2 : DEMANDE D'HABILITATION**
 - AUTORISE Madame la Maire (ou son représentant) à solliciter une habilitation auprès de la Direction interministérielle du numérique (DINUM), via le site « api.gouv.fr », pour la transmission des données administratives, en vue de simplifier les démarches pour les administrés conformément à l'article L. 114-8 du CRPA.
- **ARTICLE 3 : MODALITÉS**
 - PRÉCISE que l'habilitation à « API Particulier » via le site « api.gouv.fr » est conclue pour une durée indéterminée et n'implique aucun coût pour la collectivité et les usagers.
- **ARTICLE 4 : EXÉCUTION**
 - DONNE TOUS POUVOIRS à Madame la Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



La Maire,

Nathalie DONATIN